



VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER Campagne de chasse 2011-2012
BON DE COMMANDE
N° d'identification
① Identification du demandeur
② A compléter uniquement si les données inscrites ci-dessus sont incomplètes ou erronées
Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom : Adresse : Code postal : Commune :
Pour vous joindre
Téléphone : Mail : @

③ Références du permis de chasser

Numéro : délivré le
Par préfecture de : ONCFS
Dans le cas du duplicata précisez aussi les références :
Numéro : délivré le
Date de naissance :

④ A compléter uniquement si les données inscrites ci-dessus sont incomplètes ou erronées

Numéro* : délivré le *
Par préfecture de * : ONCFS
Dans le cas du duplicata précisez aussi les références :
Numéro* : délivré le *
Date de naissance *

*** Informations indispensables sous peine de retour du dossier**

⑤ Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle

Accordée par :
Père / Mère / Tuteur** :
Juge des tutelles** :
Le : Signature :

**** rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation**

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DOCUMENT DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-contre sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
 - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
 - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande,
- dans les conditions indiquées dans le cadre ci-contre.

⑥ A
Le
Signature OBLIGATOIRE :

⑦ Nature de la validation demandée : Cocher la case correspondante (Chèque à l'ordre de la FDCR – Régie de Recettes)

<input type="checkbox"/> Permis départemental 69 : 128,98 €	<input type="checkbox"/> Permis national 69 : 313,24 €	<input type="checkbox"/> Permis national grand gibier 69 : 385,24 €
<input type="checkbox"/> avec assurance à 19 € ⁽¹⁾ : 147,98 €	<input type="checkbox"/> avec assurance à 19 € ⁽¹⁾ : 332,24 €	<input type="checkbox"/> avec assurance à 19 € ⁽¹⁾ : 404,24 €

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC chez Groupama, après avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance chasse individuelle Groupama » ci-jointe.

ATTENTION ! Cochez cette case si votre validation est nécessaire avant le 1^{er} juillet 2011.

Si vous désirez obtenir un type de validation qui ne figure pas ci-dessus, reportez-vous au verso de ce document →

PERMIS BI-DEPARTEMENTAL

Cocher votre choix	<input type="checkbox"/> 69 et 01	<input type="checkbox"/> 69 et 07	<input type="checkbox"/> 69 et 26	<input type="checkbox"/> 69 et 38	<input type="checkbox"/> 69 et 42	<input type="checkbox"/> 69 et 71
<input type="checkbox"/> Total Petit gibier	229.96 €	232.16 €	253.96 €	239.96 €	250.96 €	244.96 €
<input type="checkbox"/> Total Petit gibier avec assurance (1)	248.96 €	251.16 €	272.96 €	258.96 €	269.96 €	263.96 €
<input type="checkbox"/> Total Grand gibier	257.96 €	273.16 €	273.96 €	260.96 €	250.96 €	267.96 €
<input type="checkbox"/> Total Grand gibier avec assurance (1)	276.96 €	292.16 €	292.96 €	279.96 €	269.96 €	286.96 €

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC au prix de 19 € chez Groupama, après avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance chasse individuelle Groupama » ci-jointe

<input type="checkbox"/> Permis bi départemental hors 69	N° Département 1 :..... €
	Timbre Grand gibier 1 :.....	+ €
	N° Département 2 :.....	+ €
	Timbre Grand gibier 2 :...	+ €
	Taxes et redevances :	+ 90.96 €
	Frais dossier :	+ 5,00 €
	Total : €
Souscription de l'Assurance chasse RC auprès de la FDC69 (1)	Cochez la case <input type="checkbox"/>	+ 19.00 €
TOTAL A REGLER	€

Nous ne pouvons lister les tarifs des cotisations fédérales de toutes les fédérations mais nous vous les indiquerons sur simple appel téléphonique au 04.72.19.15.14 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

PERMIS DEPARTEMENTAL HORS 69			
<input type="checkbox"/> Permis départemental hors 69	N° Département 1 :..... €	
	Timbre Grand gibier 1 :.....	+ €	
	Taxes et redevances :	<i>Si vous n'avez pas pris de validation pour l'année 2011-2012</i>	+ 49.98 €
		OU	OU
		<i>* Si vous avez déjà pris une validation pour l'année 2011-2012</i>	+ 40,98 €
	Frais dossier :		+ 5,00 €
Total :	 €	
Souscription de l'assurance chasse RC auprès de la FDC69 (1)	Cochez la case <input type="checkbox"/>	+ 19.00.€	
TOTAL A REGLER	€	

* Nous envoyer une copie de votre validation 2011-2012 si vous l'avez prise dans un département autre que le Rhône

Retournez votre bon de commande, obligatoirement signé au recto, accompagné du règlement à l'ordre de « FDCR – Régie de Recettes » à la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, Service Validation, 1 Allée du Levant- 69890 La Tour de Salvagny.

PERMIS TEMPORAIRE DEPARTEMENTAL

Pour les validations temporaires départementales 9 jours et 3 jours consécutifs, veuillez nous contacter au 04.72.19.15.14, un bon de commande pré-rempli aux tarifs du département que vous désirez vous sera adressé.

Nous vous rappelons qu'il est impératif d'indiquer les dates.